

---

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey

Procuration : Madame GRONCHI Karine à Monsieur PLAUCHE Régis, Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick,

Convocation et affichage : 14/03/2023

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2023**

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 février 2023 et le soumet à approbation.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 février 2023.**

**1. COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion du budget principal dressé par Madame le Comptable du Trésor pour l'exercice 2022, dont le résultat est le suivant :

|  |                     |
|--|---------------------|
| - Section de Fonctionnement :  |                     |
| • Résultat exercice excédent :   | 32 095.84 €         |
| • Intégration résultat par opération<br>d'ordre non budgétaire du Budget lotissement | <u>118 103.29 €</u> |
| <b>Total excédent de :</b>   | <b>150 199.13 €</b> |
| - Section d'Investissement :   |                     |
| • Résultat exercice excédent :   | 15 913.66 €         |
| • Intégration résultat par opération<br>d'ordre non budgétaire du Budget lotissement | <u>39 170.00 €</u>  |
| <b>Total excédent de :</b>   | <b>55 083.66 €</b>  |

**Le résultat global 2022 est de : excédent de : 205 282.79 €**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce document budgétaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du budget principal de l'exercice 2022 de Madame le Comptable du Trésor selon les éléments indiqués ci-dessus.**

**2. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL**

**Le Compte de Gestion 2022 a été approuvé précédemment.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2022 du budget principal dont les écritures sont conformes à celles du Compte de Gestion 2022 dressé par Madame le Comptable du Trésor, soit :

|  |                     |
|--|---------------------|
| - Section de Fonctionnement :  |                     |
| • Résultat exercice excédent :   | 32 095.84 €         |
| • Intégration résultat par opération<br>d'ordre non budgétaire du Budget lotissement | <u>118 103.29 €</u> |
| <b>Total excédent de :</b>   | <b>150 199.13 €</b> |

- Section d'Investissement :
  - Résultat exercice excédent : 15 913.66 €
  - Intégration résultat par opération d'ordre non budgétaire du Budget lotissement 39 170.00 €
  - Total excédent de : 55 083.66 €**

**Le résultat global 2022 est de : excédent de : 205 282.79 €**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Patrick SCOTTI, 1<sup>er</sup> Adjoint, assure la Présidence et invite l'assemblée à délibérer.

**Le Conseil Municipal, à 9 voix POUR, Approuve le Compte Administratif 2022 du budget principal, conforme aux écritures du Compte de Gestion 2022, selon les éléments ci-dessus.**

### **3. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat final de l'exercice 2022 du budget principal soit :

- Section de Fonctionnement :
  - Résultat exercice excédent : 32 095.84 €
  - Intégration résultat par opération d'ordre non budgétaire du Budget lotissement 118 103.29 €
  - Total excédent de : 150 199.13 €**
- Section d'Investissement :
  - Résultat exercice excédent : 15 913.66 €
  - Intégration résultat par opération d'ordre non budgétaire du Budget lotissement 39 170.00 €
  - Total excédent de : 55 083.66 €**

**Le résultat global 2022 est de : excédent de : 205 282.79 €**

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 à l'article 002 de la section de fonctionnement, « excédent de fonctionnement reporté ».

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2022, soit la somme de 150 199.13 € à l'article 002 du budget principal 2023 « Excédent de Fonctionnement Reporté » ; le résultat d'investissement, 55 083.66 €, sera reporté à l'article 001 « excédent d'Investissement reporté ».**

### **4. VOTE DU TAUX DES TAXES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes appliqués en 2022, soit :

- Taxe Foncière Bâti : 29.10 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 32.98 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2023 et indique que le taux de Taxe Habitation sur les résidences secondaires (RS) est de 4.18 % et invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour 2023, lesquels sont les suivants :**

- Taxe Foncière Bâti : 29.10 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 32.98 %
- Taxe Habitation RS : 4.18 %

## 5. APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Après la présentation et les diverses explications apportées par Monsieur le Maire sur le budget primitif Principal 2023, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce budget.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve le Budget Principal 2023 arrêté comme suit :**
  - \* Section fonctionnement : **323 719 € en dépenses et en recettes**
  - \* Section d'investissement : **198 825 € en dépenses et en recettes**
- **Décide, dans le cadre du référentiel M57 en matière de fongibilité des crédits, que les mouvements de crédits entre chapitres de chacune des sections sont autorisés à hauteur d'un maximum de 7,5% des dépenses réelles.**

## 6. EXTENSION DU COLUMBARIUM DU CIMETIERE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce jour, les six cases du columbarium construites en 2011 ont été presque toutes concédées ou réservées par des habitants de la Commune de Bevons et que de nouvelles demandes de réservation ont été formulées. Monsieur le Maire propose donc d'étendre le columbarium de six cases supplémentaires.

Il présente le devis de la Société GRANIMOND, qui a construit le columbarium en 2011, d'un montant total de 3 518,00 € HT (4 221,60 € TTC).

Monsieur le Maire précise que cet investissement peut faire l'objet d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 au taux maximum de 60 %.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve le projet d'extension du columbarium du cimetière ;**
- **Valide le devis de la Société GRANIMOND pour un montant total de 3 518,00 € HT ;**
- **Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2023 au taux maximum ;**
- **Approuve le plan de financement suivant :**

|             |      |                  |                      |
|-------------|------|------------------|----------------------|
| Etat DETR : | 60 % | soit la somme de | 2 110,80 € HT        |
| Commune :   | 40 % | soit la somme de | <u>1 408,20 € HT</u> |
|             |      | <b>Total :</b>   | <b>3 518,00 € HT</b> |

- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;**
- **Dit que les crédits sont portés au budget 2023.**

## 7. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Achat d'un panneau d'affichage pour la salle Cœur de Village + aimants (303,60 HT ; 364,32 TTC).

## 8. QUESTIONS DIVERSES

*Réunions :*

- Bureau CCJLVD le lundi 27 février à Salignac
- Conseil Communautaire CCJLVD le lundi 27 février à Salignac
- Commission « Eau & Assainissement » de la CCJLVD le mercredi 1<sup>er</sup> mars à Salignac
- Réunion avec l'Office National des Forêts le mercredi 1<sup>er</sup> mars
- Formation « Gestion des incivilités » le vendredi 03 mars à Digne Les Bains
- Transfert des compétences « Eau & Assainissement » le vendredi 03 mars à Sisteron
- Commission « ordures ménagères » le jeudi 16 mars à Aubignosc
- Conseil des écoles le jeudi 16 mars à Valbelle

*Entretiens et travaux réalisés*

- Travaux d'urgence Chemin des Clots
- Mise en service de l'écran interactif à l'école
- Vérification des extincteurs

*Entretiens et travaux à finaliser / venir*

- Peinture de la clôture de la cour de l'école
- Déplacement du chalet à cartons dans la cour de l'école
- Broyage des végétaux
- Pose des panneaux d'affichage aux PAV et devant la salle Cœur de Village
- Pose d'une vanne sur la fontaine de la cour de l'école
- Commande et pose de supports de deux-roues au quartier St Michel et à l'école à la demande des élèves
- Récupération des « supports » en béton des conteneurs d'OMR
- Pose de la fibre à l'école et à la mairie
- Traçage du marquage au sol de la RD en agglomération

*Divers*

- Extension du colombarium 6 cases : dossier DETR 2023 à déposer avant fin avril
- Demande de permis de construire (5) de Nathalie ROTMIL pour un double garage le 23/02
- Déclaration préalable (5) de Patrick SCOTTI pour panneaux photovoltaïques au sol le 07/03
- Mise en service des colonnes de tri sélectif des cartons en avril par la CCJLVD

La séance est levée à 21h30

Le Maire, Marc HUSER



Le Secrétaire, Patrick SCOTTI

